

Nombre de membres
En exercice : 9
Présents : 7
Pouvoirs : 1
Votants : 8

Commune de Loir-et-Cher, le :

645

30 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix mars à dix-huit heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire
Date de convocation : 6 mars 2023

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean – Philippe, MARC- MARTIN Nicole, TEITGEN Carole, JULIEN Gilles, LIONS Pascale

Absente excusée : DEBRUYNE Caroline

Absent non excusé : M THIBAUT Darig

Pouvoirs : Mme DEBRUYNE donne pouvoir à Mme FICHTEN

Secrétaire de séance : Mme FICHTEN M. Pierre

378-DEVIS SIGNALISATION ROUTIERE

Monsieur le maire expose au conseil que la durée de vie d'un panneau de police est de 8 ans en classe 1 (revêtement simple) et de 12 ans en classe 2 (revêtement microbille haute densité). Les panneaux installés sur la commune ont dépassé ces dates et ne remplissent plus leur fonction d'assurer la prévention des usagers, et de plus, lors d'un accident, s'il est avéré que la signalisation est en mauvais état ou non conforme, les membres des collectivités locales peuvent être engagés pénalement.

Il est donc présenté au conseil un devis de NADIA SIGNALISATION domicilié à Cholet pour la somme de 2 882,02 € TTC (deux mille huit cent quatre-vingt-deux euros et deux centimes), incluant la nouvelle signalisation de La SUPLIGERE, les panneaux de rue du lotissement, la signalisation des arrêts de bus rue de Sologne à la SUPLIGERE et route des Vignobles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de NADIA SIGNALISATION.

Les crédits nécessaires à ces travaux d'investissement seront inscrits au budget 2023

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles

Transmis en préfecture le 25 mars 2023

Certifié exécutoire le 25 mars 2023



[Handwritten signature]